

Votre argent :L'"Autre" organisation européenne: L'AELE

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **19 (1989)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'«Autre» organisation européenne: L'AELE

Robes de chambre
grand choix, toutes tailles

l'élégance à fleur de peau
Ewyanna
et **Viviane**

Boutique Lingerie Fine

J. Dupertuis · 2, av. de la Gare
1003 Lausanne · Tél. 021/23 04 86



Wolf Teudeloff médecin dentiste

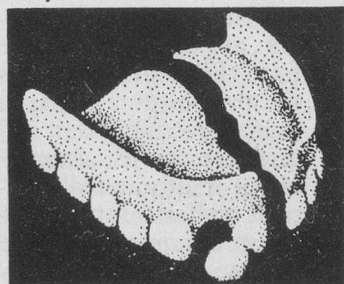
Diplôme fédéral – Genève 1977

à le plaisir d'annoncer qu'il a repris le cabinet du

D^r G.-B. Steiner
médecin dentiste

Bd de Grancy 44
1006 Lausanne
Tél. (021) 26 32 67

Réparez votre dentier vous-même!



– impeccable
du point de vue technique
et durable!
Indispensable
pour les voyages
et pendant les vacances.
Pour votre sécurité!

BONYPLUS®

Dans les pharmacies et les drogueries.

GEORGES BAHISSON

VOTRE ARGENT

L'échéance de 1992, à laquelle doit disparaître toute barrière aux échanges à l'intérieur de la Communauté Européenne, créant ainsi un marché de quelque 320 millions de consommateurs, représente actuellement une des préoccupations majeures des milieux économiques et politiques des pays appartenant à l'AELE, et parmi eux la Suisse. Il n'est donc pas inutile de rappeler ce qu'est l'Association Européenne de libre échange (AELE).

L'AELE a été fondée le 1^{er} janvier 1960 par la Convention de Stockholm. Elle comportait au départ sept pays (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse) qui ne souhaitaient pas adhérer à la Communauté Européenne (CE).

Les membres actuels sont au nombre de six (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse). Le Royaume-Uni, le Danemark et le Portugal ont en effet quitté l'AELE pour la CE, l'appartenance aux deux organisations à la fois étant impossible. Quant à l'Autriche, elle a manifesté récemment son désir d'adhérer à la CE, ce qui se traduirait également par son départ de l'AELE. Dans cette hypothèse, le manque d'homogénéité de l'AELE serait accentué avec, d'un côté, un groupe de nations nordiques et, de l'autre, notre pays.

L'AELE n'ayant pas pour finalité une intégration politique de ses membres, sa structure est légère et un peu bureaucratifiée:

- Le Conseil de l'AELE est composé de ministres ou d'ambassadeurs disposant d'une voix par pays. Les décisions sont prises le plus souvent à l'unanimité. Le Conseil de l'AELE est à la fois législateur, juge ou médiateur, en cas d'infraction à la Convention de Stockholm.
 - Les organes exécutifs de l'AELE sont les pays membres.
 - Le secrétariat de l'AELE s'occupe de travaux d'organisation. Il n'emploie que quelque 70 personnes (la CE dispose, à Bruxelles, de 15 000 fonctionnaires européens).
- L'imbrication géographique des pays membres de la CE et de l'AELE a fait, que, rapidement, une coopération s'est développée entre les deux organisations.
- Dès 1973, des accords bilatéraux ont permis la création d'une grande zone de libre échange, englobant la CEE et l'AELE, pour tous les produits industriels.
 - En 1984, une première conférence ministérielle conjointe CE/AELE s'est tenue à Luxembourg. Son résultat fut la mise sur pied d'un projet commun «l'«Espace Economique Européen» qui envisage une extension de la coopération au-delà du commerce industriel.
 - en 1988, une deuxième conférence ministérielle AELE/CE a précisé les limites et les conditions de cette coopération. La CE a, en outre, suggéré à l'AELE de se doter d'une structure interne renforcée, pour devenir un partenaire fort de la CE. Les pays de l'AELE sont clairement invités à rester ensemble, et en dehors de la CE, pour de longues années.

G. B.